Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20260402-CM2604_05-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DALC'H MAD ATAO !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-sept mars, par M. Stéphane LOZDOWSKI, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER.

Etaient présents : M. Stéphane LOZDOWSKI, M. Pierre-Antoine DEAL, Mme Marie-Noëlle COLLEC, M. Alain KIFFER, Mme Corinne ANDREO, M. Régis MERAL, Mme Arlette GEFFROY, M. Patrick CLEMENT, Mme Françoise DIROU, M. Sébastien NORMAND, M. Frédérick JACOB, M. Christophe DENIS, Mme Angélique QUIVOURON, Mme Anne-Claire DELMAS, Mme Céline DARBOUX, Mme Séverine MESSAGER, Mme Marie LE BARS, M. Julien ROGNANT, Mme Sandrine LE FEUR, M. Ewen ROGER, M. Mathias MER, M. Sylvain LOISEL, M. Yvon POULIQUEN, Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, M. Patrick LE MERRER, Mme Gaëlle ZANEGUY, Mme Viviane LE BIHAN.

Etaient absents : M. Régis MERAL (pouvoir à Alain KIFFER), Mme Anne-Claire DELMAS (pouvoir à Corinne ANDREO), Mme Viviane LE BIHAN (pouvoir à Yvon POULIQUEN).

Conseillers : En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27 Quorum : 14

Céline DARBOUX a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES, DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE CONCESSION ET DE MARCHES ADAPTES, CODE CM2604_05

Commission d'appel d'offres et de délégation de service public et de concession

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat, composée, outre le maire, son président, de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il convient en outre de constituer une commission compétente en matière de délégation de service public et de concession, pour toute la durée du mandat, composée, outre le Maire, son président, de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres élus de ces deux commissions doit avoir lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à bulletin secret (sauf si le conseil en décide autrement à l'unanimité) et que sont désignés de la même façon des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et qu'il en est donné lecture par le maire (L2121-21 du CGCT),

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20260402-CM2604_05-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de dire que la commission d'appel d'offres pourra siéger en tant que commission compétente en matière en délégation de service public et de concession (sous réserve de convocation des membres à voix consultative, à savoir : le comptable de la collectivité et un représentant de la direction départementale de protection de la population).

- de dire que le dépôt des listes se fait par voie orale en séance, après qu'un délai suffisant ait été laissé aux conseillers,

- de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sauf si une seule liste a été déposée

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité

Liste déposée :

Titulaires :
- Pierre-Antoine DEAL
- Frédérick JACOB
- Yvon POULIQUEN

Suppléants :
- Françoise DIROU
- Sébastien NORMAND
- Sylvain LOISEL

Une seule liste de titulaires et de suppléants ayant été déposée, celle-ci est automatiquement désignée.

Commission des marchés adaptés

Considérant que les collectivités locales peuvent désormais traiter en marché à procédure adaptée (MAPA) les marchés de travaux jusqu'à 5 404 000 € HT, les marchés de services et marché de fournitures jusqu'à 216 000€ (seuils applicables au 1er janvier 2026) ;

Il est proposé de créer une commission des marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) chargée d'émettre un avis sur l'attribution des marchés lorsqu'ils sont supérieurs à **50 000 € HT.** Il est précisé qu'en tant que commission municipale elle n'émet que des avis non contraignants ; elle siège sans obligation de quorum ou de délai de convocation.

Il est suggéré au Conseil Municipal que la composition de la commission MAPA soit identique à celle de la commission d'appel d'offres et de délégation de service public.

Il est demandé au Conseil Municipal,

- de décider la création d'une commission MAPA, chargée d'émettre un avis sur l'attribution des marchés passés sous forme de MAPA, en particulier lorsqu'ils sont supérieurs à **50 000 € HT ;**

- de préciser que pourront être convoqués aux réunions de la commission MAPA, à titre consultatif :
  - le ou les techniciens qui auront travaillé sur le projet ;
  - le directeur(trice) général(e) des services

- de désigner les membres de la commission suivants :

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20260402-CM2604_05-DE

Titulaires :
- Pierre-Antoine DEAL
- Frédérick JACOB
- Yvon POULIQUEN

Suppléants :
- Françoise DIROU
- Sébastien NORMAND
- Sylvain LOISEL

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 2 avril 2026,

Le Maire, Stéphane LOZDOWSKI

Céline DARBOUX, secrétaire de séance



